



## LETTRE AUX PORTEURS DU FCPE FINAMA ACTIONS INTERNATIONALES

Paris, le 17 octobre 2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs du FCPE FINAMA ACTIONS INTERNATIONALES (codes AMF 990000079139) FCPE nourricier de la SICAV de droit français GROUPAMA GLOBAL ACTIVE EQUITY. A ce titre nous vous rappelons que ce FCPE est investi en totalité dans la catégorie d'actions FD de cette SICAV maître.

### Quels changements vont intervenir sur le FCPE FINAMA ACTIONS INTERNATIONALES ?

Nous vous informons que le Conseil d'Administration de la SICAV GROUPAMA GLOBAL ACTIVE EQUITY a, en date du 11 mars 2024, pris la décision de mettre en place une commission de surperformance sur la catégorie d'actions FD dans laquelle votre FCPE est investi en tant que nourricier. Pour rappel, cette commission est un frais conditionnel appliqué uniquement si le fonds dépasse la performance de son indicateur de référence, et ne s'applique que sur l'excès de performance. Les modalités de calculs sont décrites dans le prospectus complet de l'OPC et conformes à la méthodologie spécifiée par la directive de l'ESMA concernant la méthode de calcul des commissions de surperformance

#### Commissions de surperformance :

Ces commissions seront calculées sur la base d'un taux de 15 % de la surperformance par rapport à la performance de l'indice de référence de la SICAV maître (dividendes nets réinvestis) et ce, à compter du **2 janvier 2025**.

### Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces opérations entreront en vigueur le **2 janvier 2025**.

**Si vous n'êtes pas d'accord avec l'opération de mise en place de commission de surperformance et conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité de sortir sans frais pendant une période de 30 jours à compter de la réception de ce courrier pour vos avoirs disponibles ou de procéder à des arbitrages vers d'autres supports proposés dans vos accords.**



**Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?**

- Modification du profil de rendement /Risque : Non
- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Oui
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Non significatif<sup>1</sup>



**Quel est l'impact de ces modifications sur votre fiscalité ?**

Ces modifications n'ont pas d'impact sur votre fiscalité.

**Quelles sont les principales modifications qui seront apportées à votre FCPE ?**

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous le détail des modifications apportées à votre investissement :

	AVANT	APRÈS	
<b>Frais</b>			
<b>Commission de surperformance Appliquées sur la part FD de votre SICAV maître</b>	Néant	15% de la performance au-delà du MSCI World clôture € (dividendes nets réinvestis)	

**Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur**

Nous vous invitons à prendre connaissance du nouveau prospectus complet du FCPE FINAMA ACTIONS INTERNATIONALES qui sera disponible sur notre site Internet, [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com), à compter du 2 janvier 2025

Vous remerciant de votre confiance, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

<sup>1</sup> Cet indicateur se base sur l'évolution du SRRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques